

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*02

Ministère chargé
de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

21/07/2014

Dossier complet le

21/07/2014

N° d'enregistrement

FO9314 PO 175

1. Intitulé du projet

Aménagement du carrefour RDN7 / RD39 en giratoire et création d'une voie d'insertion sur la RDN7 pour la desserte de la future Zone d'Activités communale.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département du Var

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

HEBREARD Marc

Directeur Général Adjoint DGRTFAM

RCS / SIRET

Forme juridique Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 6° e)	"Tout giratoire dont l'emprise est supérieure ou égale à 0,4 ha" (Emprise du projet = 1,52 ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en :

- L'aménagement du carrefour actuel en giratoire entre les RDN7, RD39 et la voie communale donnant accès au centre-ville de Flassans-sur-Issole,
- La création d'une voie d'insertion sur la RDN7 pour desservir la future zone d'activités.

L'entrée se fera au niveau de l'aire de repos à l'ouest du projet et la sortie au niveau du giratoire projeté.

4.2 Objectifs du projet

Les deux objectifs visés par l'aménagement sont les suivants :

- réduire la vitesse des usagers circulant sur la RDN7 pour améliorer et sécuriser, au droit du carrefour, les échanges locaux des véhicules et des piétons,
- prendre en compte la mise en service de la future zone d'activités sur le site de la Bourette.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus pour une durée de huit mois.

Compte tenu du trafic important de la RDN7, ils comporteront plusieurs phases de basculement de la circulation sur des voies provisoires. Certains travaux comme la finition des chaussées devront obligatoirement être réalisés de nuit.

Date de :	Projet	Éléments	Informations
21 JUIL. 2014	répond	de	répond
CREAL			

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement ne modifiera pas le volume du trafic, par contre il améliorera la fluidité et la sécurité des échanges.

En effet, la RDN7 est un axe d'intérêt régional qui traverse le département d'Ouest en Est avec un trafic important (Moyenne Journalière Annuelle -MJA- de l'ordre de 10 000 véh./J avec un taux de poids lourds de 14%). La RD39, quand à elle, est un axe d'intérêt local qui permet de relier la RDN7 à la RD13.

Actuellement les mouvements RDN7/RD39 se font grâce à des voies de tourne-à-gauche matérialisées sur la chaussée. Le carrefour est difficile à traverser car la RDN7 supporte un trafic bien supérieur à celui de la RD 39, ce qui a eu pour conséquence 2 accidents dont 1 blessé grave et un mortel.

Le giratoire permettra donc d'améliorer nettement la sécurité et la fluidité des échanges.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En fonction de la décision de l'autorité administrative de l'état compétente en matière d'environnement, l'étude d'impact visée à l'article L122-1 du code de l'environnement.

Au regard de la surface des bassins versants interceptés, un dossier réglementaire au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement (autorisation) est a priori nécessaire.

La DDTM sera contactée afin de confirmer la procédure loi sur l'eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Enquête publique au titre du Code de l'environnement (Articles L 123-1 à 16 du Code de l'Environnement.)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise du giratoire :	6500 m2
dont surface imperméabilisée supplémentaire :	environ 3000 m2
Rayon extérieur du giratoire :	20 m
Longueur de la voie d'insertion :	80 ml
Surface des espaces verts :	2530 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Carrefour RDN7 - RD39
83340 - Flassans-sur-
Issole

Coordonnées géographiques¹ Long. 6 ° 12 ' 58 " E Lat. 43 ° 22 ' 10 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Pour le giratoire : Voirie routière et délaissés,

Pour la voie d'insertion : Terrain communaux récemment terrassés pour la future zone d'activités.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Le document d'urbanisme en vigueur est le PLU (dernière révision simplifiée approuvée le 26 juin 2013).

Précisez les ou les règlements applicables à la zone du projet

Les zones concernées par le projet de giratoire : zones AR, Nr2 et UDb1r

Le projet est concerné par deux emplacements réservés :

- ER N°6 : Aménagement de la RD39 au Nord de la RDN7 au profit du Département.

- ER N°40 : Aménagement d'un accès à la zone artisanale, au profit de la Commune.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non **5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :**Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 200 m de la ZNIEFF de type II n°83-124-100 : Ripisylves et annexes des vallées de l'issole et du Caramy.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Flassans-sur-Issole est concernée par le PPBE du réseau routier national approuvé par arrêté préfectoral du 23 mai 2011. L'aménagement du carrefour RDN7 / RD39 est situé, à vol d'oiseau, à 3.5 km de l'autoroute A8.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Flassans sur Issole est vulnérable aux inondations provoquées par les crues de l'Issole : le projet est en limite de zone renseignée dans l'atlas des zones inondables.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude rapprochée est située à environ 3 km de la zone spéciale de conservation (ZSC), zone Natura 2000 Directive Habitats N°FR9301621 - Marais de Gavoti - Lac de Bonne Cougne - Lac Rédon.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique ne se trouve à proximité du projet.

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un faible volume de matériaux issu de la démolition de chaussée sera évacué dans des filières appropriées de recyclage ou de dépôt.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le niveau de la chaussée finie est proche du terrain naturel. La chaussée sera en léger remblai au niveau de la desserte. Dans la mesure du possible, l'utilisation de déblais excédentaires d'autres chantiers sera recherchée. Elle sera complétée, si nécessaire, de matériaux issus de filières appropriées de recyclage ou de carrières locales.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas implanté dans une zone naturelle, il s'agit de l'aménagement de délaissés de voirie.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impacte pas la zone natura 2000 ZSC N°FR9301621 Marais de Gavoti - Lac de Bonne Cougne - Lac Rédon situé à 3km. Le projet n'impacte pas la znieff de type II Ripisylves et annexes des vallées de l'issole et du Caramy située à 200 m, la ripisylve n'étant pas touchée par le projet.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'EBC qui bordait le projet de giratoire a été réduit lors de la dernière révision simplifiée du PLU, à l'initiative de la Commune, pour l'installation d'une aire de lavage et de remplissage multiservices. Actuellement un EBC empiète sur la route existante. Le projet prévoit le raccordement de cette route. Une régularisation au niveau du PLU devra intervenir.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Flassans sur Issole est vulnérable aux inondations provoquées par les crues de l'Issole. Le projet est en limite de zone renseignée dans l'atlas des zones inondables. Le projet améliorera la situation par une reprise du réseau existant.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La RDN7 actuelle engendre un bruit proportionnel à son trafic.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du carrefour en giratoire ne modifiera pas le trafic, en revanche il diminuera la vitesse des véhicules et par conséquent le bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les vibrations éventuellement engendrées par les engins de compactage pourront faire l'objet d'un suivi par capteur (suivi imposé aux entreprises dans le cadre de la qualité environnementale du DCE).

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet prévoit l'éclairage du carrefour qui actuellement ne l'est pas (seule la voie communale est éclairée).</p> <p>Il sera mené dans le respect de la maîtrise des émissions lumineuses.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>La réalisation de l'aménagement n'entraînera pas d'augmentation de trafic.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p>Actuellement les eaux du carrefour sont recueillies par des ouvrages dont l'exutoire supposé est l'Issole.</p> <p>La capacité de ces ouvrages ne permet pas actuellement d'assurer une protection décennale. Le fonctionnement hydraulique du carrefour devra donc être revu dans le cadre du projet. La DDTM sera contactée afin de confirmer la procédure loi sur l'eau.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>En phase chantier, les déchets induits par la démolition seront pris en considération et suivis au travers d'un Plan de Gestion des Déchets.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>L'insertion paysagère du projet dans son environnement n'engendrera pas d'impact sur le paysage viticole aux abords.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>L'agriculture représente une part importante de l'activité économique de la commune avec la présence au Nord du carrefour de parcelles de vignes. De même des activités économiques et de services se trouvent à proximité des emprises du projet. Ces activités ne seront pas impactées, sauf en période de travaux, mais toutes les mesures seront prises pour réduire au maximum les impacts temporaires sur leurs activités (bruits, vibrations, poussières, déviation de circulation).</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de création de la Zone D'Activités du Vallon de la Bourette (Maîtrise d'ouvrage communale) est de nature à avoir des effets cumulatifs.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'impact environnemental du projet peut être considéré comme faible, dans la mesure où :

- La situation enclavée du secteur d'étude évite l'interaction avec le site Natura 2000 Directive Habitats N°FR9301621 "Marais de Gavoti - Lac de Bonne Cougne - Lac Rédon",
- La ripisylve de l'Issole toute proche n'est pas touchée par le projet,
- La création du giratoire n'engendrant pas d'augmentation du trafic, le projet n'aura pas d'effet négatif sur la qualité de l'air local,
- Le projet ne nécessite pas réglementairement la mise en place de protections acoustiques,
- La reprise du système d'assainissement existant sera prévue dans l'aménagement pour collecter les eaux de voirie du giratoire et assurer une protection au moins décennale au regard du risque inondation. La DDTM qui sera contactée confirmera la nécessité d'une procédure loi sur l'eau et du niveau de protection adéquat, tant qualitatif que quantitatif.

Ainsi, en raison du peu d'enjeu environnemental de la zone impactée, il ne nous semble pas nécessaire de mettre en œuvre une étude qui ne ferait que préciser les détails de la faible incidence du projet sur le milieu physique, naturel et humain du site.

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude hydrologique
Extrait du PLU

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à Toulon

le, 17 JUL. 2014

Signature

Le Délégué Général Adjoint des Services,
Délégué Général aux Routes, Transports,
Forêts et aux Affaires Maritimes

Marc HEBREARD